

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 avril 2026**

Nombre de Conseillers : 19 **L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, le Conseil Municipal**
Présents : 17 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 19 **Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Fourquet, Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 avril 2026

Etaient présents : Monsieur FOURQUET Guillaume, Monsieur GUERIN Philippe, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Madame LESNE Delphine, Monsieur TUREK Gerhard, Monsieur BOITEUX Gauthier, Monsieur LINGRAND Bernard, Madame MARCEROU Lénaïc, Madame MARTIN Paola, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Monsieur BARNECHE Jokin, Madame MULLER Cécile, Madame NEEL Anne-Charlotte, Monsieur ARLA Beñat, Madame BELASCAIN Aurelie, Monsieur DESCAMPS Didier, Madame RIBEIRO Diane.

Excusés : Madame DUBECQ Anne-Sophie (donne pouvoir à Monsieur GUERIN Philippe), Madame CHARRIN Isabelle (donne pouvoir à Madame MARCEROU Lénaïc).

Secrétaire de séance : Monsieur BARNECHE Jokin

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-15 : FISCALITE 2026

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;

VU la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16) ;

CONSIDERANT que depuis 2021, la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes ;

CONSIDERANT la transmission de l'état 1259 présenté par les services de l'Etat (annexe 3) ;

VU la réunion des Finances réunie le 08/04/2026 :

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE (Monsieur ARLA Beñat, Madame BELASCAIN Aurelie, Monsieur DESCAMPS Didier, Madame RIBEIRO Diane s'abstenant) de :

- **ARTICLE UNIQUE : QUE** les taux d'imposition de la commune d'Arbonne pour 2026 soient les suivants :

- Taxe d'Habitation : 10,80 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 25,81 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 30,88 %
- Majoration taxe d'habitation : 60,00 %

		<i>Budget 2026</i>
Taxe d'habitation	Base	1 093 000
	Taux voté en %	10,80%
	Produit	118 044,00 €
Taxe sur le foncier bâti	Base	4 070 000
	Taux voté en %	25,81%
	Produit	1 050 304,20 €

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

S²LOW

64 700

ID : 064-216400358-20260427-DCM202615-DE

Taxe sur le foncier non bâti	Base	
	Taux voté en %	50,68%
	Produit	19 977,74 €
	Total	1 188 325,94 €

Majoration Taxe d'habitation inclus logements vacants hors habitations principales	Base	1 016 000
	Taux voté en %	60,00%
	Produit	65 836,80 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 27/04/2026

Monsieur le Maire
Guillaume FOURQUET

